

QUESTIONS / EXIGENCES	DEGRÉ DE CONFORMITÉ À L'EXIGENCE				Pondération de la question	Note obtenue	Note pondérée	Note pondérée maximale
	0	1	2	3				
A) THEORIE DU CHANGEMENT	0	1	2	3			/23	/30
1. Définition des objectifs généraux	0	1	2	3			/11	/12
1. Le fonds se donne-t-il clairement des objectifs de transformation durable dans ses documents supports?	Non, les documents supports n'évoquent pas d'objectifs de transformation durable ou les mentionnent avec une certaine ambiguïté		Oui, les documents supports stipulent clairement que les investissements dans le fonds visent à contribuer à un ou plusieurs objectifs de transformation durable		1		2	2,00 /2
2. Comment est décrit et Justifié chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont pas décrits	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits de manière générale, s'inscrivant dans les grandes tendances sociales ou environnementales	Les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont décrits en lien avec des cibles précises issues des cadres de référence (par exemple les 164 cibles des 17 ODD)		1		2	2,00 /2
3. Le fonds dérive-t-il des objectifs spécifiques pour chacun des émetteurs investis en lien avec ses objectifs généraux de transformation durable ?	Non, l'objectif général n'est pas décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs	Oui, l'objectif général est décliné en objectifs spécifiques au niveau des émetteurs, les objectifs étant alignés avec un scénario de référence quand celui-ci existe		1		2	2,00 /2
4. Comment d'autres fonds concurrents couvrent-ils le besoin auquel répond chaque objectif de transformation durable poursuivi par le fonds ?	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont déjà bien couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente)	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont que partiellement couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente). Il y a un réel besoin d'augmenter le volume de solutions offertes	Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds sont peu ou mal couverts par d'autres fonds concurrents (utilisant une stratégie similaire ou différente). Il y a un besoin crucial d'augmenter le volume de solutions offertes		1		1	1,00 /2
4.1 Pour répondre aux objectifs de transformation durable visés, le fonds propose-t-il une solution originale ou innovante ? (QUESTION BLANCHE)	Non	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs	Oui, et cette solution est susceptible de mieux répondre aux préférences de certains émetteurs ou de certains investisseurs. Elle a en outre le potentiel d'être largement dupliquée et de constituer un nouveau type de stratégie dans la mesure où elle n'implique pas de barrières à l'entrée importantes (ex: un fonds d'investissement ouvert au public)		0		0	0,00
5. Le fonds se donne-t-il l'objectif explicite d'avoir de l'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux) ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non, le fonds n'évoque pas la notion d'impact dans ses documents supports (i.e., juridiques et commerciaux)	Oui, dans ses documents supports (i.e. juridiques et commerciaux) le fonds se positionne comme un fonds à impact ou indique que l'investissement dans le fonds permet aux investisseurs d'avoir de l'impact, insistant sur les notions d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesure.			1		2	2,00 /2

Commentaires

Choix Solidaire est un fonds ISR et solidaire. Il est labellisé ISR et Finansol, et est classé en Article 9 selon SFDR. Le fonds a pour objectif d'investir 100 % de l'actif dans des émetteurs qui respectent la définition d'investissement durable d'Ecofi et de mettre en œuvre une approche d'investissement socialement responsable (ISR), à travers 3 poches distinctes :

Bune poche obligation (au minimum 55% de l'actif net) dont au moins 10% investis en obligations sociales et/ou durables émises par des émetteurs publics ou privés et respectant les Social Bond Principles et/ou les Sustainability Bond Principles de l'International Capital Market Association. Ces investissements financent des projets à impact direct notamment l'accès d'infrastructures de base (eau potable, transport, énergie), l'accès à des services essentiels (santé, éducation, soin) ou la création d'emplois et des programmes conçus pour prévenir le chômage. Les autres obligations de la poche sont sélectionnées notamment parmi des émetteurs dont les activités sont alignées avec les ODD 3, 5 ou 8 des Nations Unies et sélectionnées selon la méthodologie PRISME. Cette dernière prévoit la sélection des émetteurs les plus responsables au regard de leurs performances ESG et surpondère, dans la notation, 9 critères à fort impact : stratégie environnementale et éco-conception, politiques climat, politiques biodiversité, non-discrimination et égalité des chances, relations responsables avec les clients, alignement avec l'ODD 5, équilibre des pouvoirs et efficacité du CA, rejet des paradis fiscaux, rémunérations liées à des facteurs ESG.

Bune poche "actions" (au maximum 35% de son actif net) sélectionnées selon la méthodologie PRISME décrite ci-dessus. Le fonds a pour objectif de contribuer aux 3 (bonne santé & bien-être), ODD 5 (égalité des sexes) et ODD 8 (travail décent et croissance économique) des Nations Unies en ayant un pourcentage d'actifs d'alignés supérieur à celui de son univers d'investissement.

Bune poche "solidaire" (entre 5% et 10% de son actif net) investie dans des émetteurs solidaires non cotés à forte utilité sociale ou environnementale. Ces investissements s'inscrivent dans quatre thèses d'investissement : agir pour la planète, agir pour une société plus juste, agir pour une entreprise autrement, agir pour la solidarité internationale.

De plus, le fonds a une part de partage, c'est-à-dire qu'il reverse une partie de ses revenus à des associations et des fondations partenaires. Le fonds intègre parmi ses objectifs de gestion, le PAI 3 (intensité carbone scope 1, 2, 3) et le PAI 12 (écart de rémunération entre les sexes). Il prend également en compte le niveau d'alignement avec les ODD 3, 5 et 8 sur le des Nations Unies qui doit être systématiquement supérieur à celui de leur univers ESG.

De plus, Choix Solidaire se fixe l'objectif d'appliquer une politique d'engagement (vote et dialogue) rigoureuse auprès des émetteurs investis.

Ces objectifs sont explicités dans les documents suivants : Code de Transparence, Document d'Informations Clés, Prospectus, Fiche de présentation, Annexes SFDR, Informations sur les Investissements Durables, Reporting, Politique d'Engagement, Rapport d'Impact, Thèse d'Impact de Choix Solidaire.

Choix Solidaire est un fonds ISR et solidaire. Il est labellisé ISR et Finansol, et est classé en Article 9 selon SFDR. Le fonds a pour objectif d'investir 100 % de l'actif dans des émetteurs qui respectent la définition d'investissement durable d'Ecofi et de mettre en œuvre une approche d'investissement socialement responsable (ISR), à travers 3 poches distinctes :

Bune poche obligation (au minimum 55% de l'actif net) dont au moins 10% investis en obligations sociales et/ou durables émises par des émetteurs publics ou privés et respectant les Social Bond Principles et/ou les Sustainability Bond Principles de l'International Capital Market Association. Ces investissements financent des projets à impact direct notamment l'accès d'infrastructures de base (eau potable, transport, énergie), l'accès à des services essentiels (santé, éducation, soin) ou la création d'emplois et des programmes conçus pour prévenir le chômage. Les autres obligations de la poche sont sélectionnées notamment parmi des émetteurs dont les activités sont alignées avec les ODD 3, 5 ou 8 des Nations Unies et sélectionnées selon la méthodologie PRISME. Cette dernière prévoit la sélection des émetteurs les plus responsables au regard de leurs performances ESG et surpondère, dans la notation, 9 critères à fort impact : stratégie environnementale et éco-conception, politiques climat, politiques biodiversité, non-discrimination et égalité des chances, relations responsables avec les clients, alignement avec l'ODD 5, équilibre des pouvoirs et efficacité du CA, rejet des paradis fiscaux, rémunérations liées à des facteurs ESG.

Bune poche "actions" (au maximum 35% de son actif net) sélectionnées selon la méthodologie PRISME décrite ci-dessus. Le fonds a pour objectif de contribuer aux 3 (bonne santé & bien-être), ODD 5 (égalité des sexes) et ODD 8 (travail décent et croissance économique) des Nations Unies en ayant un pourcentage d'actifs d'alignés supérieur à celui de son univers d'investissement.

Bune poche "solidaire" (entre 5% et 10% de son actif net) investie dans des émetteurs solidaires non cotés à forte utilité sociale ou environnementale. Ces investissements s'inscrivent dans quatre thèses d'investissement : agir pour la planète, agir pour une société plus juste, agir pour une entreprise autrement, agir pour la solidarité internationale.

De plus, le fonds a une part de partage, c'est-à-dire qu'il reverse une partie de ses revenus à des associations et des fondations partenaires. Le fonds intègre parmi ses objectifs de gestion, le PAI 3 (intensité carbone scope 1, 2, 3) et le PAI 12 (écart de rémunération entre les sexes). Il prend également en compte le niveau d'alignement avec les ODD 3, 5 et 8 sur le des Nations Unies qui doit être systématiquement supérieur à celui de leur univers ESG.

De plus, Choix Solidaire se fixe l'objectif d'appliquer une politique d'engagement (vote et dialogue) rigoureuse auprès des émetteurs investis.

Ces objectifs sont explicités dans les documents suivants : Code de Transparence, Document d'Informations Clés, Prospectus, Fiche de présentation, Annexes SFDR, Informations sur les Investissements Durables, Reporting, Politique d'Engagement, Rapport d'Impact, Thèse d'Impact de Choix Solidaire.

Tous les émetteurs investis faisant partie des 3 poches (actions, obligations, solidaire) doivent respecter les objectifs de transformation durables présentés aux questions 1 et 2.

Les besoins auxquels répondent les objectifs de transformation durable poursuivis par le fonds ne sont que partiellement couverts par d'autres fonds concurrents. Le fonds investit à minima 55% de son actif dans des obligations dont des obligations sociales et durables. Néanmoins, il y a un réel besoin d'augmenter le volume de solutions offertes, en particulier concernant les structures non-cotées à forte utilité sociale dans lesquelles le fonds investit via sa poche solidaire.

Non

Le fonds évoque formellement la notion d'impact dans ses documents support (Thèse d'Impact de Choix Solidaire, fiche produit, présentation ISR, prospectus).

<p>6. Le fonds ambitionne-t-il de mettre en place des actions pour limiter les externalités négatives des émetteurs choisis au-delà du ou des objectifs de transformation durable ciblés ? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Non, le fonds n'évoque pas dans ses documents supports son ambition de suivre et gérer activement les externalités négatives des émetteurs choisis</p>	<p>Oui, le fonds affiche dans ses documents supports une intention de suivre et gérer activement les externalités négatives (considérées comme matérielles) des émetteurs choisis une fois l'investissement réalisé (au-delà de la seule sélection des émetteurs ex ante)</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>2,00 /2</p>
<p>2. Définition des actions déployées par l'investissement financier pour atteindre les objectifs (i.e. causer les changements recherchés)</p>					
<p>7. Les actions associées au fonds pour atteindre les objectifs de transformation durable sont-elles décrites dans les documents supports ? (QUESTION)</p>	<p>Les actions pour atteindre les objectifs fixés ne sont pas décrites</p>	<p>Les actions pour atteindre les objectifs fixés sont décrites de manière rapide</p>	<p>-</p>	<p>2</p>	<p>4,00 /4</p>
<p>8. Parmi la liste suivante, veuillez choisir les actions de contribution planifiées et les actifs sous gestion couverts (à noter en colonne N). Vous pouvez vous référer à la notice explicative pour une présentation des différentes actions de contribution.</p> <p>1. Apport d'un capital flexible 2. Développement de nouveaux marchés de capitaux où l'offre est insuffisante 3. Apport d'un soutien non-financier 4. Engagement actionnarial 5. Signalement de l'importance de l'impact (signaux de marché) 6. Signalement de l'importance de l'impact (signaux autres)</p>	<p>Pas d'action</p>	<p>Au moins 1 action planifiée de signalement (actions 5 et 6)</p>	<p>Au moins une action planifiée, hors signalement (actions 1 à 4)</p>	<p>1</p>	<p>3 3,00 /3</p>
<p>8.1. Le fonds utilise-t-il d'autres "mécanismes d'impact" que ceux décrits ci-dessus ? Si oui, les décrire. (QUESTION BLANCHE)</p>	<p>Non, le fonds n'utilise aucun autre mécanisme d'impact</p>	<p>Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact mais pour l'instant il n'existe pas de preuve empirique de leur efficacité</p>	<p>Oui, le fonds utilise un ou plusieurs autres mécanismes d'impact et il existe des preuves empiriques de leur efficacité</p>	<p>0</p>	<p>2 0,00</p>
<p>9. Le fonds justifie-t-il les actions envisagées (dans les questions 7 et 8) par la recherche d'additionnalité? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Non, le fonds présente les actions déployées dans ses documents supports sans suggérer qu'elles lui permettront d'avoir un effet additionnel</p>	<p>Oui, dans ses documents supports le fonds justifie les actions déployées par leur potentiel à générer de l'additionnalité</p>	<p>1</p>	<p>2</p>	<p>2,00 /2</p>
<p>10. Comment les chaînes causales attendues entre actions et impacts sont-elles décrites ?</p>	<p>Aucune chaîne causale n'est présentée, la contribution du fonds aux objectifs n'est pas explicitée</p>	<p>Une chaîne causale simplifiée est présentée à l'échelle du fonds</p>	<p>Plusieurs chaînes causales détaillées sont présentées, avec une granularité poussée (par objectif, par secteur ou par entreprise)</p>	<p>1</p>	<p>1 1,00 /2</p>
<p>11. Comment sont décrits les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement ?</p>	<p>Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds ne sont pas décrits</p>	<p>Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont évoqués de manière très générale à l'échelle du fonds</p>	<p>Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement du fonds sont détaillés pour des sous-parties du portefeuille (par exemple, par secteur)</p>	<p>1</p>	<p>0 0,00 /3</p>
<p>12. Y a-t-il un plan d'action mis en place pour gérer et/ou corriger ce lien de dépendance aux facteurs externes ?</p>	<p>Un plan d'action n'a pas été élaboré pour gérer la dépendance</p>	<p>Une ou plusieurs actions sont évoquées mais ne font pas l'objet d'un plan d'action systématique avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi</p>	<p>Un plan d'action systématique a été mis en place avec des étapes déterminées et un échéancier de suivi</p>	<p>1</p>	<p>0 0,00 /2</p>
<p>13. Comment les actions déployées pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives sont-elles décrites ?</p>	<p>Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement ne sont pas décrites.</p>	<p>Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont évoquées par le fonds mais ne sont pas décrites de manière détaillée</p>	<p>Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissement sont décrites de manière détaillée. Le fonds fournit la méthodologie de l'analyse de matérialité et décrit la procédure d'engagement autour des externalités négatives matérielles</p>	<p>1</p>	<p>2 2,00 /2</p>
<p>B) MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE</p>					
<p>14. Avec quelle systématiquement les émetteurs choisis répondent-ils aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds ? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Moins de 50% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds</p>	<p>Entre 50% et 70% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds</p>	<p>Entre 70% et 90% du portefeuille est investi dans des émetteurs qui répondent exactement aux objectifs et à la stratégie poursuivis par le fonds</p>	<p>2</p>	<p>3 6,00 /6</p>

Le fonds met en place des actions pour limiter les externalités négatives des émetteurs au-delà de l'objectif de transformation durable cible à travers l'application du processus ISR (pré-investissement) et de la politique d'engagement (post-investissement). Préalablement à l'investissement, le fonds exclue les Etats désignés comme des paradis fiscaux et les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, ainsi que les entreprises impliquées dans certains secteurs (production d'armements controversés, les jeux d'argent, le tabac, l'huile de palme, les pesticides, les énergies fossiles non conventionnelles, l'extraction et la production d'énergie liée au charbon, l'extraction et la production d'énergie liée au pétrole et au gaz). Puis, le fonds sélectionne les émetteurs à partir des notations ESG des entreprises et leur niveau de controverse (mises à jour mensuelles pour les sociétés et semestrielles pour les émetteurs souverains). En cas de dégradation de la note ESG d'un émetteur le rendant inéligible à l'actif du produit financier, le titre est vendu dans le respect de l'intérêt des porteurs et l'équipe ISR peut déclencher une action de dialogue avec l'émetteur concerné pour l'inciter à adopter de meilleures pratiques ESG.

Les documents supports du fonds, publiés sur internet, décrivent précisément la stratégie d'investissement du fonds et les actions associées pour chaque poche du fonds Choix Solidaire (actions, social/sustainability bonds, solidaire). Pour plus de détails, se référer aux documents suivants : Thèse d'Impact de Choix Solidaire, Code de Transparence, Document d'Informations Clés, Prospectus, Fiche de présentation, Annexes SFDR, Informations sur les Investissements Durables, Reporting, Politique d'Engagement, Rapport d'Impact).

- Engagement actionnarial : dialogues avec les sociétés afin d'améliorer les pratiques ESG mises en œuvre et les informations publiées ; votes des résolutions afin d'exprimer formellement l'approbation ou la désapprobation.
- Signalement de l'importance de l'impact (signaux autres, applicable à 100% de l'actif net du fonds) : membre fondateur de Shareholders for Change (SfC), réseau d'investisseurs européens engagés ayant pour vocation de dialoguer avec les sociétés pour améliorer leurs pratiques ESG ; participation à des initiatives coordonnées par les réseaux internationaux partenaires de finance responsable : SfC, les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), le CDP, le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), Climate Action 100+, Nature Action 100+...
- Capital flexible : La poche solidaire du fonds Choix Solidaire permet d'apporter du capital dans des conditions plus favorables que celles du marché. Les titres participatifs (pour les coopératives) ou associatifs (pour les associations) sont ainsi octroyés avec des taux généralement 30 % inférieurs aux pratiques habituelles, ce qui constitue un soutien financier significatif pour des NIS2 structures souvent fragiles

Le fonds a une part de partage, c'est-à-dire qu'il reverse une partie de ses revenus à des associations et des fondations partenaires.

Les documents supports du fonds, publiés sur internet, décrivent précisément la recherche d'additionnalité des actions envisagées pour chaque poche du fonds, notamment à travers la politique de vote et de dialogue. Pour plus de détails, se référer aux documents suivants : Thèse d'Impact de Choix Solidaire, Code de Transparence, Document d'Informations Clés, Prospectus, Fiche de présentation, Annexes SFDR, Informations sur les Investissements Durables, Reporting, Politique d'Engagement, Rapport d'engagement.

Les documents supports du fonds, publiés sur internet, décrivent une chaîne causale simplifiée pour différentes poches du portefeuille bien identifiées. Pour les poches "actions" et "obligations", les actions de contribution (processus ISR, engagement) et l'impact (rapport d'impact mensuel et rapport d'impact annuel) sont décrites. Pour la poche "solidaire", les actions de contribution (sélection des investissements) et l'impact (rapport d'impact annuel) sont décrites.

Les facteurs externes dont dépend le succès de la théorie du changement ne sont pas décrits.

Non.

Les actions pour détecter, hiérarchiser et maîtriser les externalités négatives avant et après investissements sont décrites de manière détaillée dans les documents supports du fonds, publiés sur internet
- Avant l'investissement : processus ISR (exclusion, sélection, notations ESG, controverses)
- Après l'investissement : engagement (dialogues, outil de mesure de qualité dialogue, vote)
Par exemple, les controverses auxquelles font face les sociétés, sont évaluées par Ecofi Investissements sur une échelle de 1 (controverse faible) à 5 (controverse importante) en fonction de leur impact et sur la base de 3 critères : gravité, réaction de l'entreprise et implication de l'entreprise.
Pour plus de détails, se référer aux documents suivants : Thèse d'Impact de Choix Solidaire, Code de Transparence, Document d'Informations Clés, Prospectus, Fiche de présentation, Annexes SFDR, Informations sur les Investissements Durables, Reporting, Politique d'Engagement, Rapport d'Impact.

Tous les émetteurs investis faisant partie des 3 poches (actions, obligations, solidaire) doivent respecter les objectifs de transformation durables présentés aux questions 1 et 2.
Le produit financier a pour objectif l'investissement durable et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable (ISR).
Pour s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social (DNSH), Ecofi Investissements évalue le profil ESG des émetteurs dans lesquels le produit financier investit en intégrant les indicateurs relatifs aux incidences négatives à travers plusieurs approches :
- l'application du processus PRISME qui repose sur des exclusions sectorielles et normatives, une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur performance ESG et la gestion des controverses ;
- la prise en compte de l'intensité carbone et de l'écart de rémunération H/F dans l'objectif de gestion ;
- la politique d'engagement à travers le vote en assemblée générale et le dialogue constructif avec les entreprises sur leur prise en compte des enjeux ESG ;
- l'analyse de six indicateurs d'impacts ESG
- l'alignement aux ODD 1, 5 et 8
- l'alignement aux ODD 13, 14 et 15

<p>15. Avec quelle intensité le fonds actionne-t-il les mécanismes d'impact les plus pertinents pour sa classe d'actifs (actions cotées) ?</p>			1,00 /18
<p>15.1 ENGAGEMENT ACTIF - Le fonds a-t-il une politique d'engagement actionnarial active concernant les objectifs de transformation durable visés qui incorpore une stratégie d'escalade détaillée ?</p>	<p>Non, le fonds n'a pas de politique d'engagement actionnarial active en relation avec ses objectifs de transformation durable ou, s'il e an une, ne communique pas sur sa stratégie d'escalade</p>	<p>Oui, le fonds a une politique d'engagement actionnarial active et fournit des détails sur sa stratégie d'escalade (fixations des objectifs intermédiaires, gradation des réponses, action de dernier ressort, etc.)</p>	<p>1 3 3,00</p> <p>Le fonds a une politique d'engagement actionnarial active et fournit des détails sur sa stratégie d'escalade dans les documents supports du fonds, publiés sur le site internet. En effet, Ecofi Investissements dialogue avec une société lorsque sa performance ESG se dégrade et/ou que la société est impliquée dans des controverses graves. En 2022, Ecofi Investissements a développé un outil d'analyse interne pour mesurer la qualité des réponses apportées et prendre les dispositions nécessaires. Cet outil s'appelle Ecofi Engagement Quality Score. Il s'agit d'une méthodologie propriétaire d'analyse des dialogues individuels pour quantifier la qualité des informations reçues et le niveau de prise en compte des axes d'amélioration soumis aux sociétés. En 2025, Ecofi a dialogué individuellement avec 62 entreprises, en posant 370 questions sur plusieurs thématiques ESG. Ecofi a soutenu 30 initiatives de dialogue collectif qui ont permis de contacter 124 sociétés différentes investies par ses fonds. Enfin, Ecofi a participé à 11 initiatives de dialogue avec les institutions liées aux plusieurs ESG. Pour plus de détails, se référer aux documents suivants : Politique d'Engagement, Rapport d'Impact, Code de Transparence.</p>
<p>15.2 COMPORTEMENT EN AG - Le fonds et la société de gestion dans son ensemble adoptent un comportement lors des assemblées générales en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés par le fonds ?</p>	<p>Non, le fonds ou la société de gestion n'applique pas une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés</p>	<p>Le fonds et la société de gestion appliquent une politique de vote en cohérence avec les objectifs de transformation durable visés. ET i) justifie tous ses votes OU ii) soumet régulièrement lors des AG des résolutions concernant les objectifs de transformation durable du fonds et/ou même des campagnes médiatiques autour des votes relatifs à ces objectifs (au moins trois résolutions/campagnes par an).</p>	<p>1 3 3,00</p> <p>Ecofi exerce systématiquement le droit de vote, dont le dépôt de résolutions proposées en Assemblée générale d'actionnaires. Le fonds a une politique d'engagement actionnarial active et fournit des détails sur sa stratégie de vote dans sa Politique d'Engagement publiée sur son site internet. Tous les ans, un rapport de votes et dialogues spécifique au fonds et au niveau Ecofi est publié, résumant ainsi les actions menées et résolutions déposées. En 2025, Ecofi a voté à 233 assemblées générales, pour un total de 3 871 résolutions. Nos votes d'opposition ont concerné 39 % des résolutions (vs le taux moyen des sociétés de gestion françaises, 20 %). Nous avons soutenu 76 résolutions d'actionnaires ayant l'ambition d'améliorer les pratiques des sociétés sur les aspects ESG.</p>
<p>15.3 ENGAGEMENT COLLABORATIF - Le fonds participe-t-il activement à des actions d'engagement collaboratif (via des coalitions d'investisseurs) concernant les objectifs de transformation durable visés ?</p>	<p>Non, le fonds ne participe pas à des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés</p>	<p>Oui, le fonds est impliqué dans des actions collectives d'engagement avec d'autres investisseurs concernant les objectifs de transformation durable visés sur au moins 20% des positions du portefeuille (sauf incapacité dûment justifiée, voir notice) ou est l'organisateur/porte-parole de coalitions d'investisseurs (entre 0 et 3 par an)</p>	<p>2 2 4,00</p> <p>Le fonds a une politique d'engagement actionnarial active. En effet, Ecofi Investissements dialogue avec une société lorsque sa performance ESG se dégrade et/ou que la société est impliquée dans des controverses graves. En 2022, Ecofi a développé un outil d'analyse interne pour mesurer la qualité des réponses apportées et prendre les dispositions nécessaires. En 2025, Ecofi a dialogué avec plus de 30% des positions du portefeuille Choix Solidaire. Ecofi est membre fondateur de Shareholders for Change, coalition d'investisseurs responsables européens, et fait partie de plusieurs autres coalitions d'investisseurs responsables (FIR, PRI, Climate Action 100+, Access to Medicine Index...). En 2025, Ecofi a voté à 233 assemblées générales, pour un total de 3 871 résolutions. Nos votes d'opposition ont concerné 39 % des résolutions (vs le taux moyen des sociétés de gestion françaises, 20 %). Nous avons soutenu 76 résolutions d'actionnaires ayant l'ambition d'améliorer les pratiques des sociétés sur les aspects ESG.</p>
<p>15.4 SIGNAL DE MARCHÉ - Le fonds applique-t-il une politique d'allocation de capital singulière en lien avec ses objectifs de transformation durable susceptible d'avoir une incidence significative sur les prix des actifs financiers et, par conséquent, d'influencer le comportement des émetteurs ?</p>	<p>Non, le fonds n'applique pas de politique d'allocation de capital singulière en lien avec des objectifs de transformation durable</p>	<p>Oui, le fonds applique une politique d'allocation de capital singulière (faisant intervenir une sélection positive, négative ou thématique des émetteurs) en lien avec ses objectifs de transformation durable qui, si elle était répliquée par de nombreux autres intervenants, serait susceptible d'avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers, et par conséquent de changer le comportement des émetteurs.</p>	<p>1 1 1,00</p> <p>Le fonds Choix Solidaire a pour mission d'accélérer la transition en orientant les capitaux vers les acteurs engagés dans la lutte contre le changement climatique, tout en intégrant les enjeux sociaux qui découlent de la transition de notre modèle économique. Pour ce faire, le fonds investit dans des : Obligations (au minimum 55% de l'actif net), financement de projets sociaux ou durables conformes aux standards de les Social Bond Principles et/ou les Sustainability Bond Principles de l'International Capital Market Association (au moins 10%) dans, notamment, des secteurs de accès à l'eau portable, l'énergie et les transports. Les autres obligations de la poche sont sélectionnées notamment parmi des émetteurs dont les activités sont alignées avec les ODD 3, 5 ou 8 des Nations Unies et sélectionnées selon la méthodologie propriétaire PRISME. Cette dernière repose sur les 3 principes suivants appliqués en concomitance : exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles, sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG, gestion des émetteurs controversés. Elle prévoit la sélection des émetteurs les plus responsables au regard de leurs performances ESG et surpondère, dans la notation, 9 critères à fort impact : stratégie environnementale et éco-conception, politiques climat, politiques biodiversité, non-discrimination et égalité des chances, relations responsables avec les clients, alignement avec l'ODD 5, équilibre des pouvoirs et efficacité du CA, rejet des paradis fiscaux, rémunérations liées à des facteurs ESG. Actions (au maximum 35% de son actif net) sélectionnées selon la méthodologie PRISME décrite ci-dessus. Le fonds a pour objectif de contribuer au 3 (bonne santé & bien-être), ODD 5 (égalité des sexes) et ODD 8 (travail décent et croissance économique) des Nations Unies en ayant un pourcentage d'actifs d'alignés supérieur à celui de son univers d'investissement. Entreprises solidaires : le fonds a pour particularité de contribuer à la dotation en moyens financiers de personnes morales françaises ou européennes non cotées ayant la qualité d'acteurs solidaires et dont l'activité contribue à la protection de l'environnement, à la construction d'une société plus juste, au soutien à l'entrepreneuriat et à la solidarité internationale. Les investissements solidaires représentent en permanence entre 5% et 10% de l'actif net du fonds. Cette politique d'allocation singulière, si elle était reproduit par de nombreux intervenants, serait susceptible d'avoir un effet significatif sur les prix des actifs financiers et par conséquent de changer le comportement des émetteurs.</p>
<p>16. Quelles actions le fonds met-il en place pour maîtriser les externalités négatives associées à ses investissements (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) ? (QUESTION QUALIFIANTE)</p>	<p>Le fonds ne maîtrise pas les externalités négatives associées à ses investissements au-delà des objectifs de transformation durable visés</p>	<p>Le fonds pratique systématiquement un engagement actif avec les émetteurs en cas d'externalités négatives matérielles, lequel inclut le dialogue avec les émetteurs et le vote en AG d'une manière cohérente avec l'objectif de limitation de ces externalités négatives matérielles. En plus, le fonds pose aux émetteurs des objectifs de réduction des externalités négatives matérielles susceptibles de remettre en cause son soutien au management en AG.</p>	<p>1 2 2,00 2</p> <p>Le fonds dialogue (individuels et collectifs) et exerce le droit de vote, dont le dépôt de résolutions proposées en Assemblée générale d'actionnaires. Cet engagement vise à influencer le comportement d'une entreprise, à moyen/long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs ESG et une meilleure maîtrise des externalités négatives associées à ses investissements.</p>
<p>17. Le fonds applique-t-il une stratégie particulière qui veille à la matérialisation et la pérennisation de son impact/contribution (durée d'investissement minimale, choix du moment de sortie, choix du repreneur, etc.) ?</p>	<p>Non</p>	<p>Oui, et cette stratégie particulière est détaillée dans les documents support du fonds</p>	<p>1 2 2,00 2</p> <p>Pour les poches "actions" et "obligations", les titres émetteurs impliqués dans des controverses très graves (niveau 4 et 5) ou avec des faibles notes ESG sont déinvestis et sortis du portefeuille. Pour la poche "solidaire", les titres des émetteurs sont détenus pendant une durée minimale déterminée lors de l'investissement afin de maximiser l'impact.</p>
<p>18. Quels moyens le fonds alloue-t-il à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ?</p>	<p>Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs et peut s'appuyer sur des ressources internes spécialement dédiées à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie (analystes, responsable engagement, etc.). La quantification de ces ressources est mentionnée dans les documents support du fonds.</p>	<p>Le gérant a à sa disposition des sources d'information externes sur l'impact des émetteurs et peut s'appuyer sur des ressources internes spécialement dédiées à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie (analystes, responsable engagement, etc.). La quantification de ces ressources est mentionnée dans les documents support du fonds.</p>	<p>1 2 2,00 2</p> <p>Pour les accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie, les gérants s'appuient sur l'expertise du Département ISR et solidaire, composé de sept personnes et de deux apprentis analystes. Ils ont accès à l'outil RISE. De plus, les gérants ont à leur disposition des sources d'informations externes (analyses de MSCI solutions, données publiées par les sociétés, rencontre avec le management, recherches ISR avec d'autres partenaires). Plus de détails sont fournis dans le Code de Transparence, publié sur le site internet.</p>
<p>C) SUIVI DES RÉSULTATS</p>	<p>0</p>	<p>1</p>	<p>2 3</p> <p>RÉSULTAT (%) - C /26 /30</p>

1. Procédure de suivi des résultats. Par résultat, on entend changement entre la situation avant investissement et celle après investissement. Une situation préexistante ne peut être considérée un comme étant un résultat.				TOTAL RÉSULTAT (C1)		/14	/15			
19. Un suivi des évolutions des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est-il réalisé ?	Non ou, dans le cas contraire, pour moins de 90% des actifs sous gestion	Oui, pour plus de 90% des actifs sous gestion	1	2	2,00	/2				
20. Un suivi des évolutions relatives (par rapport à des objectifs spécifiques fixés ex ante par le fonds, à des comparables ou à une tendance passée) des performances extra-financières des émetteurs durant la période de détention par le fonds est-il réalisé ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non ou, dans le cas contraire, pour moins de 50% du portefeuille	Oui, pour plus de 50% du portefeuille	Oui, pour plus de 70% du portefeuille	2	2	4,00	/4			
20.1 A quel niveau les conséquences des actions des entreprises du portefeuille sont-elles suivies ? (QUESTION BLANCHE)	Il n'y a pas de vérification des conséquences des actions des émetteurs, que ce soit au niveau des réalisations ou des résultats	Le processus de contrôle de la performance des émetteurs permet de vérifier les réalisations (outputs)	Le processus de contrôle de la performance des émetteurs permet de vérifier les résultats (outcomes)	0	1	0,00				
21. Comment l'additionnalité du fonds dans l'atteinte des objectifs est-elle analysée ?	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés n'est pas analysée	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est rationalisée de manière plausible et/ou appuyée par des méthodes quantitatives ou qualitatives "basiques" (voir notice)	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysée en utilisant un faisceau de preuve de niveau 2 (voir notice)	L'additionnalité du fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés est analysée en utilisant un faisceau de preuve de niveau 3 ou plus (voir notice)	1	2	2,00	/3		
21.1 Dans l'évaluation de son additionnalité, le fonds analyse-t-il les éventuels impacts indirects de ses investissements (par exemple, les effets de déplacement) ? (QUESTION BLANCHE)	Non	Oui. Une procédure de suivi des éventuels effets indirects sur les concurrents est prise en compte dans l'analyse des résultats atteints.	0	0	0,00					
22. Un processus d'amélioration continue des stratégies déployées et des actions réalisées est-il mis en place ?	Aucun processus d'amélioration continue n'est mis en place	Un processus d'amélioration continue est évoqué mais sans donner de détails	Un processus d'amélioration continue est en place, avec des points d'étape et des mesures correctives spécifiés.	-	1	2,00	/2			
23. Comment le suivi des externalités négatives (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) des émetteurs est-il réalisé ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Le suivi des externalités négatives matérielles (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) n'est pas réalisé sur tous les émetteurs, ou le fonds ne fournit pas d'objectifs ciblés pour les externalités négatives matérielles pour chaque émetteur visé	Un suivi systématique des externalités négatives matérielles des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable du fonds) est réalisé par rapport à des objectifs clairement identifiés pour chaque émetteur. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique (en lien avec les contraintes propres à la classe d'actifs du fonds), le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".	-	1	2	2,00	/2			
24. Un processus de contrôle interne ou externe de la stratégie de transformation durable et de ses résultats existe-t-il ? (QUESTION QUALIFIANTE EN SOUS)	Non	Oui	1	2	2,00	/2				
25. Qualité des résultats observés				0	1	2	3	TOTAL RÉSULTAT (C2)	/12	/15
25. Dans quelle mesure les résultats absolus (i.e., progression ou régression) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par le fonds ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Les résultats ou objectifs ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou de manière trop peu granulaire, ou encore ne sont pas du tout alignés avec ce qui avait été planifié	Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats observés font ressortir une amélioration des résultats (environnementaux ou sociaux) évalués des entreprises investies par rapport à la situation avant l'investissement. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".	Pour plus de 70% du portefeuille (voir notice), les résultats observés font ressortir une amélioration des résultats (environnementaux ou sociaux) évalués des entreprises investies par rapport à la situation avant l'investissement. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".	1	3	3,00	/3			
26. Dans quelle mesure les résultats relatifs (i.e., par rapport à des comparables sectoriels, à la tendance passée ou aux objectifs spécifiques fixés par le fonds) observés au niveau des émetteurs correspondent-ils aux objectifs de transformation durable visés par le fonds ?	Les résultats ou objectifs spécifiques ne sont décrits dans aucun document permettant de répondre à la question, ou de manière trop peu granulaire, ou encore ne sont pas du tout, alignés avec ce qui avait été planifié	Pour plus de 50% du portefeuille (voir notice), les résultats relatifs observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e., les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".	Pour plus de 70% du portefeuille (voir notice), les résultats relatifs observés sont alignés avec les objectifs fixés ex ante (i.e., les objectifs spécifiques fixés ont bien été atteints) ou traduisent une meilleure performance que celle des comparables ou une amélioration par rapport à la tendance passée. En cas d'impossibilité de procéder au suivi systématique des résultats ou d'actionner les actions de contribution souhaitées, le fonds fournit des explications, suivant une logique "comply or explain".	2	3	6,00	/6			

L'équipe ISR surveille la performance extra-financière des émetteurs investis à travers la mise à jour mensuelle de l'univers éligible. Les notations ESG des entreprises, leur niveau d'implication dans des controverses ESG et dans les secteurs exclus sont mises à jour mensuellement. Les reporting mensuels rendent compte de la performance extra-financière et de l'impact des poches actions et obligations ; un rapport d'impact publié annuellement rend compte de l'atteinte des indicateurs d'impacts des trois poches (action, obligation, solidaire).

Pour les poches "actions" et "obligations", le contrôle du respect des critères prévus par le labels ISR est réalisé quotidiennement. Pour la poche "solidaire", l'atteinte des objectifs d'impact est suivi annuellement.

Pour les entreprises cotées, les réalisations des entreprises sont suivies systématiquement à travers l'application du processus ISR (notes ESG, controverses) lors des dialogues et à travers les reportings. Pour les entreprises non-cotées, les inputs et outputs sont suivis à l'aide d'indicateurs d'impact et du reporting annuel d'impact.

Méthode quantitative "basique" : le processus ISR Impact repose sur des exclusions sectorielles et normatives, une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur performance ESG et la gestion des controverses ;
Méthode qualitative "basique" : Le fonds a une politique actionnariale active, notamment par le biais de dialogues. Ecofi Investissements dialogue avec une société lorsque sa performance ESG se dégrade et/ou que la société est impliquée dans des controverses graves. Ces dialogues permettent aussi de mesurer l'impact de projets conduits par la société. En 2023, Ecofi Investissements a développé un outil d'analyse interne pour mesurer la qualité des réponses apportées. Pour plus de détails, se référer à la Politique d'Engagement et le Rapport d'Impact 2023.

Non.

Sous proposition du département ISR, le processus ISR est continuellement amélioré avec l'approbation du Comité éthique et de mission et du Codir d'Ecofi.

Le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants appliqués en concomitance : exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles, sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG, gestion des émetteurs controversés. Ce processus prend en compte le principe DNSH (do no significant harm) et permet de limiter les externalités négatives des émetteurs.

Le respect du processus ISR par les gérants du fonds, des critères prévus par les labels ISR et de la politique d'engagement est contrôlé quotidiennement à travers 3 niveaux de contrôle principaux : 1er niveau : département ISR (1er niveau), service contrôle et reporting (2ème niveau), service conformité et contrôle interne (3ème niveau).

Le fonds est labellisé selon le Label ISR, soutenu par le Ministère de l'Economie et des Finances et selon le Label Fair Finansol. Conformément aux exigences des labels, tous les émetteurs des poches "obligations" et "actions" du fonds (soit 80,3 % au 16/01/2025) ont des objectifs de durabilité annuels à atteindre. Ces objectifs des labels sont intégrés dans les objectifs de transformation durable du fonds. Les résultats observés au niveau des émetteurs correspondent ainsi aux niveaux des objectifs de transformation durable visés par le fonds. De plus, la qualité des dialogues, qui mesurent les résultats des engagements des sociétés, est mesurée à l'aide d'un outil développé en interne et qui prend en compte la qualité des interactions, les informations reçues et les engagements des entreprises concernant les axes d'amélioration soumis.

Ecofi mesure les résultats de tous les émetteurs investis faisant partie des 3 poches (actions, obligations, solidaire), et qui doivent respecter les objectifs de transformation durables présentés aux questions 1 et 2.

27. A quel point l'additionnalité de fonds dans l'atteinte des résultats observés est-elle démontrée ?	L'additionnalité de fonds dans l'atteinte des résultats et impacts observés n'est pas analysée	Un rationnel convaincant ou un faisceau de preuves de niveau 1 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion	Un faisceau de preuves de niveau 2 (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion	Un faisceau de preuve de niveau 3 ou plus (voir notice) permet de conclure avec confiance que le fonds a bien eu un effet additionnel positif pour plus de 50% des actifs sous gestion	1	0	0,00 /3	Le fonds dialogue avec les entreprises et les institutions investies. Le dialogue actionnarial favorise un comportement socialement responsable des entreprises investies, en augmentant la transparence et en les incitant à adopter les meilleures pratiques en termes de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociale. Néanmoins, les sociétés investies par Choix Solidaire a ddialogue représente moins de 50% de FAUM du fonds.
27.1 Le fonds peut-il démontrer qu'en prenant en compte les effets indirects (comme les effets de substitution et de déplacement), les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés ? (QUESTION BLANCHE)	Non car aucune analyse des impacts indirects na été effectuée	Oui. Une analyse logique détaillée suggère qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion).	Oui. Une analyse logique détaillée suggère qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion).	Une analyse scientifique ou quasi-scientifique conclut qu'en prenant en compte les impacts indirects les résultats obtenus sont bel et bien positifs pour les objectifs de transformation durable visés (pour plus de 50% des actifs sous gestion).	0	0	0,00	Non.
28. Dans quelle mesure les externalités négatives des émetteurs (au-delà des objectifs de transformation durable visés par le fonds) ont-elles été diminuées durant la période de détention du fonds ?	Le fonds n'a pas défini d'objectifs de réduction des externalités négatives (matérielles) pour chaque émetteur ou les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixés n'ont été atteints durant la période de détention du fonds que pour une petite minorité (<30%) des émetteurs visés	Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une minorité (> 30%) des émetteurs visés	Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixes ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une majorité (> 50%) des émetteurs visés	Les objectifs de réduction des externalités négatives matérielles fixes ont été atteints durant la période de détention du fonds pour une majorité (> 70%) des émetteurs visés	1	3	3,00 /3	Le fonds prend en compte le principe DNSH (Do no significant harm) sur 100% de son actif net. Ecofi prend en compte le principe DNSH (Do no significant harm) et les bonnes pratiques de gouvernance, à travers l'application de son filtre ISR, appliqué sur 100% de ses fonds ouverts (hors fonds indexés), de sa politique d'engagement (vote et dialogue) et son modèle de reporting d'impact.
D) COMMUNICATION ET CREDIBILITE	0	1	2	3			RÉSULTAT (%) - D /7	/10
29. Comment le potentiel d'impact du Fonds est-il communiqué aux épargnants et investisseurs ?	Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs peut être perçu comme trop ambitieux par rapport à ce que révèle la présente analyse: le fonds se dit à impact sans valider (encore) toutes les conditions nécessaires pour le faire (questions qualifiantes et score total minimal). La communication peut être qualifiée de mensongère ou de trompeuse.	Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds évoque son potentiel de contribution significatif (score > 50%) de contribution à la transformation durable en précisant de manière adaptée ses forces et faiblesses (par exemple, les limites de ses actions transformatives ou son incapacité à évaluer son additionnalité). Le fonds ne prétend pas être à impact alors qu'il ne valide pas les conditions requises. La communication peut être qualifiée d'appropriée.	Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds évoque son potentiel de contribution important (score > score minimum) à la transformation durable en précisant de manière adaptée ses forces et faiblesses (par exemple, les limites de ses actions transformatives ou son incapacité à évaluer son additionnalité). Le fonds ne prétend pas être à impact alors qu'il ne valide pas les conditions requises. La communication peut être qualifiée d'appropriée.	Le potentiel de contribution du fonds tel que communiqué aux épargnants et investisseurs est en adéquation avec ce que révèle la présente analyse: le fonds se dit à impact et valide bien toutes les conditions pour le faire (questions qualifiantes et score total minimal). La communication peut être qualifiée d'appropriée.	1	3	3,00 /3	Ecofi communique l'impact du fonds à travers le reporting d'impact mensuel et le Rapport d'impact annuel.
30. Le fonds communique-t-il un rapport d'impact/contribution annuel accessible aux investisseurs ? (QUESTION QUALIFIANTE)	Non	Oui, et le rapport présente de manière détaillée les changements dans les résultats des émetteurs.	Oui, et le rapport comporte des parties spécifiques sur i) les changements des résultats des émetteurs, et ii) une vue agrégée des actions de contribution d'impact déployées par le fonds.	Oui, et le rapport comporte des parties spécifiques sur i) les changements des résultats des émetteurs, ii) les actions déployées par le fonds émetteur par émetteur et, lorsque c'est possible, iii) la correspondance entre les deux.	1	2	2,00 /3	Les reportings mensuels d'impact rendent compte de la performance des poches "actions" et "obligations"; un rapport d'impact publié annuellement décrit l'atteinte des indicateurs d'impacts des trois poches (actions, obligations, solidaires).
31. La RSE de la société de gestion est-elle cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds ?	La société de gestion n'a pas mis en place de politique RSE ou la politique RSE de la société de gestion n'est pas cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds	La politique RSE de la société de gestion est cohérente avec les objectifs de transformation durable du fonds. Le fonds n'est pas une "anomalie" dans la gamme de la société de gestion.			1	1	1,00 /1	En juin 2020, Ecofi a adopté le statut d'Entreprise à Mission. En inscrivant notre Raison d'Etre et quatre objectifs sociaux et environnementaux dans nos statuts, nous nous référons systématiquement à notre Mission pour toute décision importante et assurons à toutes nos parties prenantes que cet engagement est durable. Notre Raison d'Etre ("Conjuguer performance et durabilité pour un futur juste et responsable.") se décline en trois objectifs stratégiques : Contribuer par notre politique d'investissement et d'influence à l'amélioration des pratiques responsables des émetteurs et de la Place. Contribuer à répondre aux besoins financiers de l'Economie Sociale et Solidaire. Créer et entretenir une communauté de salariés engagés au bénéfice de la société et de ses parties prenantes.
32. La rémunération des gérants du fonds est-elle dépendante des performances du fonds en matière d'impact ? (QUESTION QUALIFIANTE EN 2025)	La rémunération des gérants du fonds implique une part variable laquelle est sans aucune indexation ou lien avec des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en oeuvre) OU en l'absence de rémunération variable, les gérants ont des objectifs annuels personnels qui incluent des critères relatifs aux performances financières du fonds sans inclure aussi des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en oeuvre)	La rémunération des gérants du fonds implique une part variable indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en oeuvre) de manière non négligeable (voir notice) OU la rémunération des gérants du fonds n'implique aucune part variable et, si les gérants ont des objectifs annuels personnels, ceux-ci n'incluent pas de critères relatifs aux performances financières du fonds sans inclure de critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou moyens mis en oeuvre)	La rémunération des gérants implique une part variable qui est indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en oeuvre) de manière substantielle (représentant entre 25% et 50% de la rémunération variable)	La rémunération des gérants implique une part variable qui est indexée sur des critères d'impact au niveau du fonds (résultats obtenus ou actions mises en oeuvre) de manière très substantielle (représentant 50% ou plus de la rémunération variable)	1	1	1,00 /3	En ligne avec l'Article 5 du règlement SFDR, la politique de rémunération variable des mandataires sociaux d'Ecofi prend également en compte l'intégration de certains facteurs ESG. Le respect de ce critère est évalué par le Comité des rémunérations. Sur une base annuelle, les gérants des fonds d'Ecofi sont évalués entre autres critères sur leur capacité à respecter le processus ISR d'Ecofi.
E) BONUS	0	1	2	3			RÉSULTAT (%) - D /2	/5
33. Le fonds intègre-t-il un mécanisme de partage des revenus ou des frais de gestion au profit de projets d'intérêt général (associations, fondations...)?	Non, le fonds n'intègre pas de mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à moins de 0,5% des encours en année "normale"	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à entre 0,5% et 1% des encours en année "normale"	Oui, le fonds intègre un mécanisme de partage des frais de gestion au profit d'associations équivalent à plus de 1% des encours en année "normale"	1	1	1,00 /3	Le fonds investit entre 5% et 10% de son actif net dans des titres émis par des émetteurs solidaires (poches "solidaire") dont l'activité contribue à l'insertion professionnelle, valorise le commerce équitable, lutte contre la malnutrition et la pauvreté et oeuvre pour l'inclusion. Ces investissements sont réalisés en instruments de taux, en actions non cotés ou en billets à ordre, soit directement, soit indirectement par la détention de parts ou actions d'OPC gérés par Ecofi Investissements ayant une stratégie d'investissement en titres solidaires. De plus, le fonds a part de partage, qui reverse une partie de ses revenus à des associations et des fondations partenaires.

34. Le fonds organise-t-il des événements de sensibilisation à l'impact ou au reporting d'impact pour les entreprises investies ?	Non, le fonds ne pratique pas ou très irrégulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations.	Oui, le fonds pratique régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 30% des participations détenues chaque année).	Oui, le fonds pratique très régulièrement ce genre d'initiatives "pédagogiques" auprès de ses participations (pour plus de 50% des participations détenues chaque année).	1	1	1,00 /2
---	---	--	---	---	---	---------

Le fonds dialogue avec les sociétés sur des thématiques très précises, comme le climat et la biodiversité, pour sensibiliser les sociétés à ces sujets.

SYNTHESE	RÉSULTAT FINAL (%)	81	/100
----------	--------------------	----	------

Position sur l'échelle

Section A	Théorie du changement (Max = 30)	23
Section B	Mise en oeuvre (Max = 27)	23
Section C	Suivi des résultats (Max = 30)	26
Section D	Communication et crédibilité (Max = 10)	7
Section E	Bonus (Max = 5)	/3
Score final	Total (Maximum = 100)	81